

Règlement 26^e concours de peinture

- 1^{er} Thème : « **IMPRESSION LIBRE** »
- 2^e Toutes les disciplines sont admises : huile, aquarelle, gouache, pastel, fusain, sanguine, etc....
- 3^e Format libre, matériel non fourni
- 4^e Estampillage des supports à partir du samedi 2 juillet à 8h30. Les supports doivent être vierges et munis d'un système d'accrochage.
- 5^e Les supports devront être rendus le samedi de 18h à 19h et pourront être récupérés le dimanche à partir de 8h30
- 6^e Le concours sera clos le dimanche 3 juillet à 15h30 par la remise des oeuvres, non signées, aux organisateurs pour examen et attribution des prix. Les concurrents ne pourront présenter qu'une seule œuvre au concours.
- 7^e L'exposition des œuvres présentées sera ouverte au public à partir de 17h30 et se terminera par le vote pour l'attribution du prix du public.
- 8^e Les œuvres primées deviendront la propriété des mécènes qui offrent le montant du prix, auxquels les auteurs des dites oeuvres abandonneront leurs droits. Les œuvres présentées au concours ne pourront donc pas être négociées avant la proclamation des résultats.
- 9^e Il n'y aura pas de cumul de prix, à l'exception du prix du public qui pourra être cumulé avec tout autre.
- 10^e Chaque participant sera responsable de ses œuvres, à charge pour lui de contracter une assurance.

**Nombreux prix de :
200 à 800 €**

Règlement 16^e concours de sculpture

- 1^{er} Thème : « **EN MOUVEMENT** »
- 2^e Discipline : Sculpture pierre (pierre de Tervoux fournie)
dimension : 0.25x0.25x0.40

Les sculpteurs sur bois devront apporter leur propre matériau (dimension libre) et le faire estampiller à l'arrivée.
- 3^e Chaque sculpteur se munira de ses outils (**outillage manuel uniquement**) et de sa sellette.
- 4^e Fourniture des supports à partir du vendredi 1^{er} juillet à 14h.
- 5^e Les supports devront être rendus tous les soirs avant 20h et pourront être récupérés le lendemain à 8h.
- 6^e Le concours sera clos le dimanche 3 juillet à 15h30 par la remise des œuvres aux organisateurs pour examen et attribution des prix. Les concurrents ne pourront présenter qu'une seule oeuvre au concours.
- 7^e L'exposition des œuvres présentées sera ouverte au public à partir de 17h30 et se terminera par le vote pour l'attribution du prix du public.
- 8^e Les œuvres primées deviendront la propriété des mécènes qui offrent le montant du prix, auxquels les auteurs des dites oeuvres abandonneront leurs droits. Les œuvres présentées au concours ne pourront donc pas être négociées avant la proclamation des résultats.
- 9^e Chaque participant sera responsable de ses œuvres, à charge pour lui de contracter une assurance.

**Nombreux prix de :
200 à 800 €**